



**PRESTATION DE LOCATION DE VELOS
AU CAMPING LES PASTOURELLES
A.O.T SAISON 2021**

CAHIER DES CHARGES

La présente procédure de mise en concurrence porte sur l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour un emplacement dans le camping les Pastourelles à Lège-Cap Ferret afin d'y développer une activité de location de vélos.

1- Description du camping :

Camping 3 étoiles sur 13ha de pinède en première ligne au bord du Bassin d'Arcachon.

576 emplacements dont 32 mobil homes neufs court séjour et 240 Mobil-home résidents.

2- Description de l'emplacement :

Le camping mettra à disposition du titulaire une parcelle nue d'environ 200 m² située à l'intérieur du camping Les Pastourelles, face à l'entrée.

Un raccordement électrique sera mis à disposition du titulaire pour son activité. Les charges relatives aux consommations d'eau et électriques sont à régler en plus du montant de la redevance.

Le titulaire installera sur cette parcelle des locaux démontables afin d'y accueillir les clients et de stocker le matériel. Le titulaire de l'AOT devra soumettre pour accord un plan d'aménagement au directeur du camping avant toute installation. Le dépôt d'un permis de construire ou déclaration préalable de travaux est obligatoire.

A la fin de l'AOT, le titulaire devra démonter toutes les installations. L'enlèvement des installations et la remise en état des lieux seront à la charge du titulaire.

3- Durée :

L'AOT est consentie pour la période du 01 avril 2021 au 30 septembre 2021.



4- Description de l'activité

L'activité autorisée sur l'emplacement est une activité de location de vélos destinée prioritairement à la clientèle du camping. Le titulaire devra louer des vélos classiques et électriques pour adultes et enfants ainsi que les accessoires relatifs à cette activité.

Periode estivale : Le prestataire devra être ouvert tous les jours (du 25 juin au 05 septembre).

Reste de la saison : Le prestataire devra être ouvert à minima les weekends, jours fériés et vacances scolaires.

Horaire d'ouverture modulable mais doivent répondre à la réalité des besoins.

Le prestataire devra indiquer les horaires clairement par affichage en direct et sur internet ainsi qu'à l'accueil du camping.

5- Conditions financières :

La redevance d'occupation à verser au camping s'élève à 208.33 € HT par mois, soit un total de 1250€ HT pour la durée de l'AOT.

Le montant des charges s'élève à 8.33€ HT par mois ainsi que l'électricité au réel.

Le titulaire devra également souscrire une assurance spécifique et transmettre au camping une attestation d'assurance avant tout commencement d'activité.

Le titulaire devra également mettre à disposition du camping durant la période du 01 avril 2021 au 30 septembre 2021 : 3 vélos électriques adultes.

6- Candidatures :

Le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre :

- 1- Une présentation du candidat avec notamment ses références ou expériences professionnelles pour des activités de même nature.
- 2- Le statut juridique de l'entreprise, existante ou à créer (joindre un extrait Kbis le cas échéant).
- 3- Le projet du candidat détaillant notamment : l'organisation du service (personnel, horaires d'ouverture, ...), le nombre et le type de matériel mis à la location, les installations envisagées, ;
- 4- Les capacités financières du candidat permettant l'investissement initial nécessaire au démarrage de l'activité.

Les candidatures doivent être transmises **au plus tard le mardi 2 février 2021** au camping Les Pastourelles – route des pastourelles – Claouey - 33950 LEGE-CAP FERRET par courrier recommandé avec accusé de réception ou remises au camping contre récépissé.



Les candidats souhaitant visiter le site peuvent prendre contact avec le gérant du camping au 06.80.13.23.09 ou 05.56.60.70.61.

7- Critères de sélection

Les offres seront analysées en fonction des critères de choix énoncés ci-dessous et hiérarchisés par ordre de priorité :

- Qualité du service proposé
- Cohérence du plan de financement
- Expérience du candidat